

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

-----

OBJET : Marchés sur appel d'offres ouvert pour la réfection de chaussées

P.J. : 2 projets de délibération

Dans le cadre du programme de réfection de chaussées de l'année 2006, il est prévu :

1/ La réfection de l'avenue de la Victoire/Henri Lafleur

Il s'agit de traiter la section côté mer comprise entre les quais Jules Ferry et le marché municipal.

En effet, cette portion de voie se dégrade de plus en plus et il importe, compte tenu du trafic qu'elle supporte, de la remettre en état.

Les travaux comprendront également un renforcement du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Les terrassements, le corps de chaussée et le revêtement seront exécutés principalement de nuit afin de réduire au maximum les nuisances à la circulation.

2/ La réfection des chaussées du quartier SLN/Normandie

Une première tranche de réfection des rues du quartier SLN/Normandie a été réalisée en 1999/2000. Le reste du lotissement doit être traité en deux tranches successives : une tranche ferme d'environ 680 mètres de chaussée et une tranche conditionnelle terminant la réfection de ce lotissement.

Les travaux consistent en la reprise totale du corps de chaussée, la pose de bordures de trottoir, la réalisation d'un assainissement en séparatif (EU et EP) et la reprise de portion d'adduction d'eau potable.

Le carrefour Meyer/Joliette sera réaménagé en carrefour giratoire afin de rappeler le caractère résidentiel du lotissement en obligeant une réduction de vitesse des véhicules par perte de priorité.

Le montant estimé des travaux en tranche ferme est inscrit au budget primitif 2006.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'habiliter le Maire à signer les marchés sur appel d'offres ouvert correspondants avec les entreprises qui auront été retenues par la commission d'appel d'offres.

Tel est l'objet des projets de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 février 2006

Le Maire,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil six, le jeudi 16 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	MM. Jean LEQUES	Mme Mariannick BABE
	Gaël YANNO	M. Patrick OLLIVAUD
	Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme Bernadette BRIZARD-DUMERY
	Mme Anne LOSTE	M. Heneliko TELEPINI
	M. Michel VITTORI	Mme Nicole FURIC
DATE DE CONVOCATION	Mme Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	MM. Hervé GUEGAN
08.03.2006	Mme Francine BEYNEY	Frédéric ANGLEVIEL
	Mme Lysiane FLOTAT	Robert VAUTRIN
	Mme Elisapeta TAOFIFENUA-SAKO	Jean-Pierre DELRIEU
	Mme Martine JONES	Mme Mireille BOYER
DATE D'AFFICHAGE	Mme Anne-Marie MESTRE	MM. Michel BOYER
10.03.2006	M. TRAN VAN HONG	Bernard HERPIN
	Mme Dominique KORFANTY	Mme Marie-Josée GOMEZ
	M. Jean WASMAN	Mme Dominique COVA
	Mme Françoise CORNU	MM. Jean-Raymond POSTIC
	MM. Pierre HENIN	Hamu WAHEO
	Charles ERIC	

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM. Pierre MARESCA	Mme Christel BERGER
	Marc Kanyan CASE	Mme Mireille LEVY
	Gérard VIGNES	Mme Malia MAUGATEAU
Nombre de présents : 33	Mme Jacqueline BROQUET	Mme Sonia LAGARDE
Nombre de votants : 45 (12 procurations)	MM. Laurent BONNEFOND	MM. Christian HENIN
	André DUBOIS	Gérald CORTOT
	Mme Unako Eliane IXECO	Mme Isabelle OHLEN
	M. Alfredo VARRA	Mlle Isabelle CHAMPMOREAU

Monsieur Charles ERIC a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2006/404

autorisant un marché sur appel d'offres ouvert pour la réfection de chaussées de l'avenue de la Victoire/Henri Lafleur

MARS 2006 Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération de la commission permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès du Territoire n° 74 du 21 août 1997 relative à la modification de la délibération n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés administratifs passés au nom du territoire de la Nouvelle-Calédonie, de ses établissements publics et des provinces,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2005/1625 du 29 décembre 2005 relative au budget primitif 2006 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2006/20 du 13 février 2006,

La Commission de la Voirie, de la Circulation et des Transports entendue en séance du 27 février 2006,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le Maire est autorisé à signer le marché sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la commission d'appel d'offres pour la réfection de l'avenue de la Victoire/Henri Lafleur.

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2006 de la Ville de Nouméa – section d'investissement.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 MARS 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.G.S.T. (dont D.V.)	-	1
AFFICHAGE	-	1

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil six, le jeudi 16 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	MM. Jean LEQUES	Mme Mariannick BABE
	Gaël YANNO	M. Patrick OLLIVAUD
	Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme Bernadette BRIZARD-DUMERY
	Mme Anne LOSTE	M. Heneliko TELEPINI
	M. Michel VITTORI	Mme Nicole FURIC
DATE DE CONVOCATION	Mme Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	MM. Hervé GUEGAN
08.03.2006	Mme Francine BEYNEY	Frédéric ANGLEVIEL
	Mme Lysiane FLOTAT	Robert VAUTRIN
	Mme Elisapeta TAOFIFENUA-SAKO	Jean-Pierre DELRIEU
	Mme Martine JONES	Mme Mireille BOYER
DATE D'AFFICHAGE	Mme Anne-Marie MESTRE	MM. Michel BOYER
10.03.2006	M. TRAN VAN HONG	Bernard HERPIN
	Mme Dominique KORFANTY	Mme Marie-Josée GOMEZ
	M. Jean WASMAN	Mme Dominique COVA
	Mme Françoise CORNU	MM. Jean-Raymond POSTIC
	MM. Pierre HENIN	Hamu WAHEO
	Charles ERIC	

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM. Pierre MARESCA	Mme Christel BERGER
	Marc Kanyan CASE	Mme Mireille LEVY
	Gérard VIGNES	Mme Malia MAUGATEAU
Nombre de présents : 33	Mme Jacqueline BROQUET	Mme Sonia LAGARDE
Nombre de votants : 45 (12 procurations)	MM. Laurent BONNEFOND	MM. Christian HENIN
	André DUBOIS	Gérald CORTOT
	Mme Unako Eliane IXECO	Mme Isabelle OHLEN
	M. Alfredo VARRA	Mlle Isabelle CHAMPMOREAU

Monsieur Charles ERIC a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2006/405

autorisant un marché sur appel d'offres ouvert pour la réfection de chaussées du quartier SLN/Normandie

MARS 2006 Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération de la commission permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès du Territoire n° 74 du 21 août 1997 relative à la modification de la délibération n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés administratifs passés au nom du territoire de la Nouvelle-Calédonie, de ses établissements publics et des provinces,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2005/1625 du 29 décembre 2005 relative au budget primitif 2006 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2006/20 du 13 février 2006,

La Commission de la Voirie, de la Circulation et des Transports entendue en séance du 27 février 2006,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le Maire est autorisé à signer le marché sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la commission d'appel d'offres pour la réfection de chaussées du quartier SLN/Normandie, tranches ferme et conditionnelle.

ARTICLE 2 /

La dépense de la tranche ferme est imputable au budget 2006 de la Ville de Nouméa – section d'investissement.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 MARS 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.G.S.T. (dont D.V.)	-	1
AFFICHAGE	-	1